## DÉLIBÉRATION

23/06/2016

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h30, les membres du Conseil d'Arrondissement du 19e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 19e arrondissement, sur convocation à eux adressée, le vendredi 17 juin 2016 par le Maire d'arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

Mme BARANDA, M. BOHBOT, Mme BROSSEL, MM. CHERFA, CHICHE, DAGNAUD, DAOUDA-KOUADIO, Mmes DAREAU, FILOCHE, FUCHS, GAILLANNE, M. GAU, Mmes GAUTREAU, JEMNI, MM. JOMIER, KOCH, Mmes KONE, LANIESSE, MM. LAPEYRE, LERT, MADEC, Mmes MERZI, MINDAY, M. NAWROCKI, Mme ONGHENA, M. PENINOU, Mmes POUDIOT, RAMOUL, SOLANS, MM. THEBAULT, TINTI, WANG.

Ont donné pouvoir pour les représenter :

M. AHOUDIAN à M. MADEC, Mme GUY à M. DAGNAUD, Mme MALAI à M. LERT, M. NORDMAN à Mme JEMNI.

Absent-e-s excusé-e-s :

MM. AMORY, GIANNESINI, Mme GRAPIN-DAGORNO, MM. JOURNO, MABILEAU, Mme RICHARD.

M. LERT est arrivé au point 4 de l'ordre du jour définitif, il n'a donc pas voté les points 1 à 3.

M. TINTI est arrivé au point 6 de l'ordre du jour définitif, il n'a donc pas voté les points 1 à 5.

Mme BARANDA est sortie au point 11 de l'ordre du jour définitif et est revenue au point 15, elle n'a donc pas voté les points 11 à 14.

MM. LERT, MADEC et Mme SOLANS sont sortis au point 13 de l'ordre du jour définitif et sont revenus au point 14, ils n'ont donc pas voté le point 13.

Mme JEMNI est sortie au point 13 de l'ordre du jour définitif et est revenue au point 16, elle n'a donc pas votée les points 13 à 15.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD salue le public venu assister au Conseil d'arrondissement. Comme il l'avait indiqué dans l'ordre du jour et conformément à l'article 15 du règlement intérieur, des vœux rattachés à la délibération 2016 DU 1 sont déposés en séance.

Sont ensuite votées les délibérations suivantes :



## DÉLIBÉRATION

23/06/2016

Délib. 19/16/120

DÉLIBÉRATION n° 120

V192016032 Vœu rattaché à la délibération: 2016 DU 1 -Évaluation du Plan Local d'Urbanisme, approbation de la modification générale relatif au classement en Réserves d'équipements des parcelles suivantes: Site de l'ancien lycée Jean Quarré, 12 Rue Henri Ribière: destination équipement culturel: réalisation d'une médiathèque et vegetalisation du site; 293 bis rue de Belleville:

destination

activités

associatives

équipement ; 20-30

rue de Bellevue :

Le Conseil du 19e arrondissement ;

Vu l'article L.2511-12 alinéa 12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 14 et 15 du règlement intérieur adopté par la la délibération 19/14/211 du 6 octobre 2014 :

Vu le projet de voeu V192016032 déposé par la Majorité municipale relatif au classement en *Réserves* d'équipements des parcelles suivantes ;

Vu le rapport présenté par M. Roger MADEC, Conseiller de Paris, selon les termes duquel :

« Considérant que le nord-est parisien, dont le 19<sup>ème</sup> arrondissement, fait partie des territoires de la capitale sous-dotés en équipements publics au regard des besoins de ses habitants ;

Considérant que le maillage des territoires en équipements est un des outils de rééquilibrage pour une plus grande égalité entre les quartiers ;

Considérant qu'une politique urbaine pertinente doit répondre à l'ensemble des besoins des habitants dans leur diversité ;

Considérant que seule la mixité fonctionnelle permet la diversité des usages au sein des territoires ;

Considérant que l'un des enjeux majeurs de la présente délibération, portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme, est de créer des équipements, particulièrement dans les quartiers qui en sont déficitaires ;

Considérant que, dans ce cadre, un important travail de recensement de parcelles pouvant être dédiées à la création d'équipements publics a été réalisé lors de l'enquête publique ; »

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement;

### **EMET LE VŒU QUE**

#### <u>Article unique :</u>

Dans le cadre de la délibération relative à la modification du PLU, les parcelles situées aux adresses suivantes soient réservées en vue de la réalisation d'installations d'intérêt général, et soient à ce titre répertoriées dans l'annexe IV du tome 2 du règlement général du Plan Local d'Urbanisme :

- Site de l'ancien lycée Jean Quarré, 12 Rue Henri Ribière : destination équipement culturel : réalisation d'une médiathèque et vegetalisation du site
- 293 bis rue de Belleville : destination équipement
- 20-30 rue de Bellevue : activités associatives

Le présent vœu est adopté à la majorité.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoir(s) écrit(s).

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 4 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0.
- Nombre d'abstentions : 3.
- Nombre de non participation au vote : 1



# DÉLIBÉRATION

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT FEUILLE DE PRESENCE

23/06/2016 **NOMS SIGNATURES** NOMS **SIGNATURES** Adji AHOUDIAN Pierre-André KOCH Jérôme AMORY Fatoumata KONE Violette BARANDA Philippine LANIESSE Jack-Yves BOHBOT Bruno LAPEYRE Colombe BROSSEL Dan LERT David CHERFA Stéphane MABILEAU Mahor CHICHE Roger MADEC François DAGNAUD Joyce MALAI Adama DAOUDA-KOUADIO Yasmina MERZI **Emilie DAREAU** Sophie MINDAY Léa FILOCHE Philippe NAWROCKI Andrea FUCHS Nicolas NORDMAN Fanny GAILLANNE Anne-Constance ONGHENA Gabriel GAU Mao PENINOU Karine GAUTREAU Tatiana POUDIOT Jean-Jacques GIANNESINI Linda RAMOUL Christine GRAPIN-DAGORNO Firmine RICHARD Severine GUY Aurélie SOLANS Halima JEMNI Eric THEBAULT **Bernard JOMIER** Sergio TINTI Max JOURNO

Olivier WANG